

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'agriculture et de  
l'alimentation

**Arrêté du 17 mars 2021**

**précisant les caractéristiques des emplois à pourvoir au titre de l'année 2021 pour les concours de recrutement de professeurs de l'enseignement supérieur agricole (grade de première classe)**

**Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment son article R 814-10 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;

Vu le décret n° 92-171 du 21 février 1992 modifié portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, et notamment l'article 39 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 1994 fixant la nature des épreuves et les modalités d'organisation des concours nationaux sur titres, épreuves, travaux et services pour le recrutement des enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux conditions de fonctionnement des jurys de concours ouverts pour le recrutement des enseignants-chercheurs du ministère de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs de l'enseignement supérieur agricole ;

Vu les avis du conseil des enseignants, du conseil scientifique et du conseil d'administration des établissements concernés,

## **Arrête**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Les caractéristiques de l'emploi à pourvoir, au titre de 2021 (1ère session), pour le concours de recrutement de professeurs de l'enseignement supérieur agricole (grade de première classe) ouvert par arrêté du 17 mars 2021 susvisé, sont précisées en annexe.

### **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation .

Fait le 17 mars 2021.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,  
Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice  
du développement professionnel  
et des relations sociales

VIRGINIE FARJOT

## **Profil de recrutement d'un(e) Professeur(e) en Histologie et anatomie pathologique- 1<sup>ère</sup> classe**

**Département :** Département des Sciences Biologiques et Pharmaceutiques  
**Unité pédagogique :** Unité d'Histologie et d'Anatomie Pathologique  
**Unité de recherche :** Unité de Recherche « Dynamique des interactions hôte/pathogène, thérapeutique et résistance en Microbiologie et Parasitologie médicales et vétérinaires » (Dynamyc UPEC - EnvA, USC Anses)

**CNECA :** 7

**N° RenoIRH :** A2ALF00013

La personne recrutée sera rattachée à l'unité pédagogique d'Histologie et d'Anatomie Pathologique. Cette unité intervient :

- en formation initiale dans onze unités de compétences (UC), de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année du tronc commun ;
- en formations complémentaire (internat) et continue ;
- en spécialisation, en tant que centre de résidanat agréé par le collège européen des pathologistes vétérinaires (ECVP) et en prenant part à l'organisation du Diplôme d'Études Spécialisées Vétérinaire (DESV) en Anatomie Pathologique, en étroite collaboration avec les autres Env.

Les enseignants-chercheurs de l'unité ont des activités de recherche en relation avec des unités labellisées de l'EnvA et portant sur des thématiques de pathologie infectieuse ou liées au cancer.

Les enseignants-chercheurs de l'unité sont enfin impliqués dans le diagnostic anatomo-cytopathologique pour les cliniciens et les clients du Centre hospitalier universitaire vétérinaire d'Alfort (ChuvA) ainsi que dans le diagnostic nécropsique. Ces activités de diagnostic sont étroitement liées à l'enseignement, à la fois en formations initiale et spécialisée. Les activités de diagnostic se déroulent dans un secteur dédié au sein du Biopôle Alfort, laboratoire central regroupant toutes les activités de diagnostic de l'EnvA.

### **Missions**

#### **Activités d'enseignement**

La personne recrutée participera aux enseignements de formation initiale dispensés par l'unité incluant l'Histologie, l'Anatomie Pathologique Générale et Spéciale, sous forme d'un enseignement théorique et dirigé. L'enseignement comporte un volume important (2 semaines par étudiant de 4<sup>ème</sup> année) de travaux cliniques en autopsie et qui constituent non seulement l'aboutissement de l'enseignement de l'unité mais aussi sa justification vis-à-vis du nouveau référentiel de compétence (macro-compétence : établir un diagnostic).

La personne recrutée sera également invitée à participer aux enseignements connexes, tels que la Biologie clinique ou la Cancérologie, et à prendre la responsabilité d'unités de compétence. Elle assurera l'encadrement d'étudiants pour la réalisation de thèses d'exercice vétérinaire.

Elle prendra part à l'enseignement du DESV d'Anatomie Pathologique, support de la résidence ECVP, par l'encadrement quotidien (diagnostic, autopsie, recherche) des étudiants affectés à l'EnvA et par sa participation aux séminaires d'enseignement regroupant les étudiants des quatre Écoles. Elle pourra

également encadrer la préparation des résidents à l'examen de l'ECVP, au sein de l'équipe pédagogique et en qualité de superviseur.

La personne recrutée sera enfin encouragée à participer à l'activité de formation continue de l'unité, aussi bien pour les vétérinaires praticiens au travers d'enseignements post-universitaires (diplômes d'école, certificats d'études approfondies vétérinaires, internats cliniques), que pour la formation spécialisée (encadrement de stages en anatomie pathologique pour des résidents de collèges cliniques) ou pour la formation continue aux non-vétérinaires (diplôme d'aptitude à l'expérimentation animale). Le développement de nouveaux enseignements répondant aux demandes des vétérinaires et/ou de la communauté scientifique sera encouragé.

## Activités de recherche

La personne recrutée exercera son activité de recherche dans le domaine de la physiopathologie des aspergilloses chez l'homme et l'animal au sein de l'unité Dynamyc (UR UPEC-EnvA, USC Anses). Elle devra plus particulièrement décrire les circonstances qui conduisent au développement du champignon opportuniste *Aspergillus fumigatus* dans le contexte d'une co-infection avec un autre agent pathogène (plus particulièrement des virus au tropisme respiratoire chez l'homme). Pour ce travail, des modèles murins devront être développés en collaboration avec les autres équipes de recherche à l'EnvA, à la Faculté de Médecine de Créteil (Institut Mondor de Recherche Biomédicale) ainsi qu'à l'Institut Pasteur. Le travail de recherche sera réalisé dans les locaux de l'Unité Dynamyc et avec un accès à une plateforme d'anatomie pathologique.

La personne recrutée pourra encadrer des étudiants en master et en thèse d'Université et répondre aux appels d'offres nationaux et internationaux pour assurer leur financement. Au travers de ses différentes activités, elle participera à renforcer la visibilité de l'équipe de recherche et de ses tutelles au sein de la communauté scientifique nationale et internationale.

La personne recrutée, en collaboration avec les cliniciens des ChuvS de l'EnvA, contribuera également à des travaux de recherche clinique nécessitant une expertise anatomo-pathologique ainsi qu'à la valorisation par des publications du matériel issu de l'activité diagnostique et nécropsique. Enfin, la personne recrutée sera encouragée à impliquer et à encadrer les résidents de l'ECVP dans des travaux de recherche fondamentale et/ou clinique.

## Autres activités et services rendus à la communauté

La personne recrutée participera, en collaboration étroite avec les cliniciens des ChuvS de l'EnvA ou des demandeurs extérieurs, à l'importante activité de diagnostic de l'Unité qui comprend les diagnostics cytologique, histopathologique, immunohistochimique (environ 2 000 analyses par an) et nécropsique (environ 450 cas par an). Elle contribuera particulièrement à la réflexion sur le fonctionnement et l'avenir du laboratoire d'anatomo-cytopathologie de l'EnvA.

Elle apportera également sa contribution aux activités de service et aux activités administratives de l'Établissement, notamment par une participation aux différents conseils.

## Profil

- Vétérinaire ;
- Un diplôme du Collège Européen de Pathologie Vétérinaire (ECVP) sera apprécié.

## Contact

Mme Juliette BOURDON : Direction des Ressources Humaines : [drh@vet-alfort.fr](mailto:drh@vet-alfort.fr)

Pr. Loïc DESQUILBET : DSBP, [loic.desquilbet@vet-alfort.fr](mailto:loic.desquilbet@vet-alfort.fr)

Pr. Renaud TISSIER : Directeur scientifique, [renaud.tissier@vet-alfort.fr](mailto:renaud.tissier@vet-alfort.fr)